AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

ABONNEMENT ANNUEL 60,00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur Gérant: P. JOURNET

Bulletin n° 149 — 16 mars 1978

CULTURES MARAICHERES ET LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

- CHOU -

MOUCHE DU CHOU

Les semis précoces sous chassis échappent généralement aux attaques de la mouche du chou. Par contre, les semis en pépinière de plein air et principalement les semis destinés à la production de choux à choucroute et de choux rouges sont très vulnérables. Certaines années, des planches entières non protégées ont été décimées par ce ravageur (asticot blanchâtre à la base du collet et des racines).

Bien que les semis aient débuté, nous rappelons que le traitement insecticide des semences est à lui seul insuffisant. Le traitement insecticide du sol sur la totalité de la planche de semis est nécessaire pour obtenir une bonne efficacité. Les formulations sous forme de micro-granulés avant semis sont à préférer bien qu'il soit possible d'intervenir sous forme de pulvérisation après la levée. Utiliser l'un des produits suivants :

- chlorfenvinphos : en granulés à 6 000 g/ha (Birlane G 10, Basosol 10 G, Psilatox granulé). En pulvérisation : (Birlane C E 40).
- trichloronate : en granulés à 2 500 g/ha (Phytosol 5). En pulvérisation (Phytosol 50),
- diazinon : en granulés à 8 000 g/ha (Basudine 10 G, Umuter D),
- lindane : en granulés et pulvérisation à 1 500 g/ha (nombreuses spécialités).
- bromophos éthyl : en granulés à 5 400 g/ha (Nexagan G 5). En pulvérisation (Nexagan EC 40).

Les conseils de traitement pour la protection des plants au repiquage seront donnés ultérieurement.

- ASPERGE -

RHIZOCTONE VIOLET DE L'ASPERGE

Après les attaques assez virulentes de rhizoctone violet il y a quatre ans, cette maladie reste à craindre dans les jeunes aspergeraies. Pour la prévenir, il est conseillé de procéder à la désinfection des griffes avant plantation par immersion de celles-ci pendant 15 à 20 minutes dans une solution d'eau de Javel chlorométrique à 12° (un sachet du commerce de 250 cc à 48° pour un litre d'eau). A la sortie du bain, rincer abondamment les griffes à l'eau claire et les laisser sècher (habiller les griffes le moins possible et planter dans les meilleurs délais).

- CAROTTE -

MOUCHE DE LA CAROTTE

L'activité de la mouche de la carotte reste chaque année très inégale dans les diverses zones de production de la Circonscription. Elle est toujours assez vive dans les zones maraichères de VILLAGE-NEUF, BALDENHEIM et LUNEVILLE.

Dans les secteurs où des dégâts ont été observés l'an dernier, un traitement insecticide du sol avant semis est conseillé. Le traitement en localisation sur la raie de semis n'est pas suffisamment efficace. Le traitement sur toute la surface est donc recommandé. La pulvérisation au moment des vols de la mouche a toujours donné des résultats irréguliers.

On utilisera l'un des produits suivants :

- carbophénothion (Remadion MG 5)	: 6 000 g/ha
- chlorfenvinphos (voir mouche du chou)	: 5 000 g/ha
- diazinon (voir mouche du chou)	: 8 000 g/ha
- dichlorfenthion (Tri - VC - 13 granulés)	: 6 000 g/ha
- diéthion (Rhodocide)	: 5 000 g/ha (en pulvérisation)
- fonofos (Dyfonate 5 G)	: 2 000 g/ha
- trichloronate (voir mouche du chou)	: 2 500 g/ha
- bromofos éthyl (voir mouche du chou)	: 5 400 g/ha

/GRANDES CULTURES /

- COLZA -

GROS CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA (C. napi)

1. Des captures importantes, dépassant le seuil d'alerte, ont été enregistrées depuis le 11 mars dans les secteurs suivants : ROUFFACH, OBERENTZEN, RAEDERSHEIM (68).

2. Des captures moins importantes ont été observées à : HETTENSCHLAG (68) WIWERSHEIM - QUATZENHEIM - SEEBACH (67), LAITRE SOUS AMANCE - AMANCE - CHAMBLAY (54), ABAINVILLE (55), TRITTELING (57).

3. Peu ou pas de captures ont été enregistrées à : MONCEL LES LUNEVILLE - MONTENOY (54), COURCELLES CHAUSSY - REMILLY - GARCHE (57).

Dans les secteurs cités dans le paragraphe (1), un traitement s'impose dès les prochains réchauffements.

Dans les secteurs cités dans le paragraphe (2), surveiller ses pièges et envisager un traitement lorsque les captures atteindront un total cumulé de 50 charançons.

Dans les secteurs cités dans le dernier paragraphe, un traitement ne s'impose pas pour l'instant.

Si les matières actives autorisées à la vente pour lutter contre ce ravageur sont l'endosulfan, le lindane, le méthidathion, les parathions, le toxaphène et les polychlorocamphanes, les travaux du C.E.T.I.O.M. ont montré que les meilleurs résultats étaient obtenus avec des produits à base d'oléoparathion, de lindane huileux ou de méthidathion utilisés par période de beau temps et sans vent.

MELIGETHES

Les premières captures viennent d'être observées aussi bien en Lorraine qu'en Alsace ; il est cependant prématuré d'intervenir, le stade de sensibilité à l'égard de ce ravageur n'étant pas encore atteint (stade D 1).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER